

Un rien tout neuf

Une enquête s'impose nécessairement, dans toute affaire quelconque, pour mettre les faits en pleine lumière.

Mais elle est inutile, lorsque les faits sont parfaitement connus.

Allons plus loin, et supposons qu'elle soit nécessaire, jusqu'à un certain point.

On ne peut l'appeler—même dans ce cas—*un mode de règlement*.

En effet, elle ne peut faire arriver qu'à la connaissance des faits. C'est sa fin propre et le seul résultat qu'elle puisse avoir.

Où, la connaissance des faits de n'importe quelle question, n'en est pas le règlement.

Il reste toujours à se demander, après une enquête, quel mode de règlement adopterons-nous ?

Il est donc évident qu'on ne peut appeler une enquête, un *mode de règlement*, et qu'elle n'en est pas un.

Cependant, elle doit avoir un nom qui rende bien sa signification, et nous n'en voyons d'autre que le suivant : *Un rien tout neuf*, comme on en promet quelquefois aux enfants.

Le journal menteur

Le journal menteur est une horloge qui indique une heure et en sonne une autre.

C'est la fonction de l'*Electeur*.

Une pilule épiscopale

Evêché de Chicoutimi, 6 fév. 1896.

Monsieur Ernest Pacaud,

Directeur du journal l'*Electeur*.

Monsieur,

Je suis chargé par Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chicoutimi, de vous communiquer la déclaration ci-incluse, que vous voudrez bien publier dans le prochain numéro de votre journal, à la suite de l'article éditorial, comme rétractation du